Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont

CONSULTATION PUBLIQUE — OCPM

DU PROJET IMMOBILIER AU VÉRITABLE MILIEU DE VIE

La place des loisirs communautaires et des équipements collectifs dans le développement du secteur Pie-IX–Vertières

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

Par les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont (LRCR)

Octobre 2026

TABLE DES MATIÈRES

Repères de lecture

Sommaire exécutif 3

1. Les LRCR : plus de 65 ans à faire vivre un quartier 3

2. Pie-IX–Vertières : l'occasion de créer un véritable milieu de vie 4

3. La richesse d'un centre de loisirs pour une communauté 5

4. L'expérience de Rosemont : ce qu'un territoire nous enseigne 7

5. Penser un quartier ouvert, connecté et durable 8

6. Nos quatre recommandations à la commission 10

Conclusion — Construire les conditions du vivre-ensemble 10

Références documentaires 11

Note méthodologique 11

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont (LRCR) accueillent favorablement la vision d'aménagement et de développement du secteur Pie-IX–Vertières. La transformation de ce territoire aujourd'hui dominé par de grands ensembles commerciaux et des surfaces minéralisées, à proximité de la future station de métro Vertières, offre l'occasion de créer un milieu de vie plus complet, accessible et rassembleur.

Depuis plus de 65 ans, les LRCR contribuent à l'animation de la vie communautaire de l'est de Rosemont. Notre expérience nous permet de témoigner de ce qui fait la richesse d'un lieu de loisirs : ce n'est pas seulement sa superficie ni le nombre de salles qu'il comporte, mais la capacité des personnes de tous âges à s'y rencontrer, à y bouger, à apprendre, à travailler, à s'engager et à y développer des liens durables. C'est cette connaissance des usages et des besoins quotidiens que nous souhaitons apporter à la consultation.

Les documents de la Ville reconnaissent déjà des déficits d'équipements collectifs et la nécessité d'améliorer les liens actifs entre les quartiers. Nous appuyons ces constats. Notre contribution consiste à préciser deux dimensions essentielles : la manière dont les futurs équipements pourront devenir de véritables lieux de vie, et la portée territoriale de ces équipements pour les populations riveraines, notamment celles de Rosemont–La Petite-Patrie.

L'histoire du Centre Alphonse-Desjardins, qui réunissait de nombreux groupes et activités avant sa fermeture aux usages communautaires à la fin de 2018, illustre la valeur d'un tel lieu. Les relocalisations successives des camps de jour, la dépendance aux installations scolaires ou louées et les contraintes de disponibilité nous rappellent également qu'un équipement présent sur une carte n'est pas nécessairement un service accessible dans la durée. Ces exemples sont présentés pour éclairer une réflexion collective, et non pour solliciter un bâtiment au bénéfice exclusif des LRCR.

Nous formulons quatre recommandations : considérer la desserte à l'échelle des trois arrondissements et des bassins de fréquentation réels; prévoir des équipements polyvalents, accessibles et utilisables toute l'année; reconnecter le futur quartier à ses voisins, particulièrement au sud; et associer les acteurs de terrain à la définition des fonctions et des conditions d'utilisation des futurs lieux collectifs.

1. LES LRCR : PLUS DE 65 ANS À FAIRE VIVRE UN QUARTIER

1.1 Une présence durable au service de la population

Les Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont sont un organisme à but non lucratif enraciné depuis plus de 65 ans dans l'est de Rosemont. Partenaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et de la Ville de Montréal, notre organisme propose chaque année des centaines d'activités sportives, récréatives, culturelles et communautaires, en plus d'une programmation parascolaire et de camps de jour.

Les LRCR sont agréés dans le cadre du programme d'agrément de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL). Nos camps de jour municipaux sont attestés par l'Association des camps du Québec (ACQ). Ces reconnaissances témoignent d'une organisation de services structurée, mais elles ne résument pas notre contribution. Nos activités offrent aussi des occasions de bénévolat, d'engagement citoyen, d'emploi étudiant et de collaboration avec des acteurs du milieu.

Les personnes qui fréquentent nos activités présentent des réalités variées : jeunes enfants et familles, adolescentes et adolescents, adultes, personnes aînées, personnes nouvellement arrivées et participants vivant avec des limitations ou ayant des besoins particuliers. Les loisirs sont souvent leur porte d'entrée

vers de nouvelles relations, une pratique physique régulière ou une participation plus active à la vie de quartier.

Au fil du temps, nous avons dû adapter notre offre aux transformations démographiques, à l'évolution des habitudes familiales, à la disponibilité des espaces et aux besoins exprimés par la communauté. Cette proximité constitue notre principale contribution à la réflexion actuelle : nous connaissons les besoins qu'une programmation cherche à satisfaire, mais aussi les conditions qui rendent la participation possible.

1.2 Pourquoi prendre la parole sur Pie-IX–Vertières?

La présente consultation concerne un projet urbain situé immédiatement au nord de l'est de Rosemont. Notre organisme n'intervient pas ici à titre de promoteur immobilier, de propriétaire foncier ni de spécialiste de la conception urbaine. Nous intervenons comme organisme de loisirs de proximité, témoin quotidien des usages qui font d'un bâtiment ou d'un espace public un lieu fréquenté par la communauté.

L'apport des LRCR est donc volontairement concret. Comment accueillir des activités pour plusieurs générations dans un même équipement? Quels types d'espaces permettent une programmation régulière plutôt qu'occasionnelle? Que représente un lieu connu et stable pour les familles? Comment la mobilité, les horaires, les tarifs et l'accessibilité universelle influencent-ils l'utilisation d'un équipement? Ces questions méritent de faire partie des choix d'aménagement dès le départ.

Le mémoire ne demande pas de reproduire le Centre Alphonse-Desjardins ni de réserver un nouveau bâtiment à notre organisme. Il vise à contribuer à la réussite d'un futur quartier dont les effets dépasseront son périmètre, en mettant l'expérience des LRCR au service de l'intérêt collectif.

2. PIE-IX–VERTIÈRES : L'OCCASION DE CRÉER UN VÉRITABLE MILIEU DE VIE

2.1 Un projet structurant au-delà de la seule construction de logements

Le secteur Pie-IX–Vertières couvre environ 25 hectares à proximité du boulevard Pie-IX et de la rue Jean-Talon Est. Il relève de Saint-Léonard et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, tout en étant limitrophe de Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrivée projetée de la station Vertières, dans le cadre du prolongement de la ligne bleue du métro, représente un moteur important de requalification urbaine. La planification prévoit un quartier plus mixte, accueillant de nouvelles habitations, des commerces, des parcs et des équipements collectifs. [1, 2]

La Ville reconnaît des enjeux importants : domination des stationnements et de grands îlots commerciaux, rareté des lieux de rencontre, déficit d'équipements collectifs et conditions défavorables à certains déplacements actifs. Son document d'information indique également que plus de 90 % du territoire est constitué de surfaces imperméables. Les espaces publics, le verdissement et les liens piétons devront donc jouer un rôle majeur dans la transformation du site. [1, p. 33–34]

Nous partageons cette ambition de créer un milieu de vie complet. Pour nous, un quartier complet est un territoire où l'on peut certes habiter, travailler et faire ses achats, mais aussi développer des relations, participer à des activités et s'approprier des lieux collectifs. L'espace public extérieur et les équipements intérieurs se complètent : ensemble, ils permettent à la vie communautaire de se déployer au fil des jours et des saisons.

2.2 Des besoins existants, avant même l'arrivée des futurs résidents

Le document d'information municipal souligne un déficit important en équipements collectifs et en parcs. Selon les ratios de référence qu'il utilise, les déficits en gymnases intérieurs, en terrains de sports

de balle et de raquette ainsi qu'en certaines installations aquatiques extérieures pourraient s'accentuer à l'horizon 2051. La présentation du 14 octobre 2026 évoque notamment la possibilité d'un centre sportif, d'une maison de la culture, d'espaces communautaires et d'installations sportives extérieures. [1, p. 33 et 48; 2, p. 20]

Il importe de considérer ces besoins avant même la croissance résidentielle projetée. L'analyse sociodémographique de Jean-Talon Est réalisée en 2024 fait état d'une population diversifiée et souligne l'intérêt de lieux non commerciaux de socialisation, notamment pour les jeunes et pour les rencontres entre générations. Elle recommande des espaces accessibles pour la détente, la pratique sportive et la vie collective. Cette étude couvre un territoire plus vaste que les 25 hectares de Pie-IX–Vertières; ses données ne doivent donc pas être attribuées directement au seul périmètre du projet. [3, p. 34–35 et 52–53]

Les besoins varient selon les parcours de vie. Une famille recherche des activités de proximité à un coût raisonnable. Un jeune souhaite un espace où pratiquer un sport ou retrouver ses pairs. Une personne aînée peut privilégier une activité en journée, accessible à pied ou en transport collectif. Une personne ayant une limitation fonctionnelle dépend de la qualité des accès, des sanitaires et des parcours. Un lieu polyvalent et accueillant peut tenir compte de ces réalités sans segmenter la vie du quartier.

3. LA RICHESSE D'UN CENTRE DE LOISIRS POUR UNE COMMUNAUTÉ

3.1 Un lieu de vie qui accompagne les personnes à toutes les étapes

Un centre de loisirs communautaires est bien plus qu'une succession de salles et de plateaux sportifs. Il peut devenir un repère collectif : un endroit connu, accueillant, où les citoyens trouvent des activités, des relations et des occasions de participer à la vie du quartier. Sa richesse réside autant dans l'animation qui s'y déroule que dans le bâtiment lui-même.

Un enfant peut y découvrir une première activité d'éveil, apprendre à nager ou développer sa confiance dans un cours de mouvement. Plus tard, il peut y fréquenter un camp de jour, se faire des amis et explorer différentes passions. À l'adolescence, il peut y devenir bénévole ou obtenir un premier emploi comme animateur. Adulte, il peut y pratiquer un sport, participer à un atelier de loisir culturel ou accompagner ses enfants. À la retraite, ce même citoyen peut continuer d'y bouger, d'apprendre, de transmettre son expérience et de maintenir ses liens sociaux.

Cette continuité crée une mémoire de quartier. Des visages deviennent familiers, des habitudes communes se forment et des personnes qui ne se seraient pas autrement rencontrées se côtoient autour d'activités partagées. Les échanges informels dans un corridor, les parents qui discutent pendant le cours de leur enfant ou les bénévoles qui préparent une fête communautaire font eux aussi partie de la valeur du lieu.

Un tel équipement n'appartient symboliquement à aucune génération : il évolue avec celles qui le fréquentent. Pour un quartier appelé à accueillir de nouveaux ménages tout en demeurant ouvert aux populations déjà présentes, cette dimension intergénérationnelle mérite une attention particulière.

3.2 Santé, inclusion, bénévolat et vitalité locale

Les activités de loisirs favorisent l'adoption de saines habitudes de vie, la pratique régulière d'activités physiques et le bien-être psychologique. Elles peuvent contribuer à prévenir l'isolement, à soutenir l'autonomie des personnes aînées et à faciliter les rencontres interculturelles. Pour certaines personnes nouvellement arrivées, une activité constitue aussi une première occasion de mieux connaître son quartier et ses voisins.

Un centre de loisirs crée des occasions concrètes de participation. L'engagement bénévole, les comités citoyens, les activités de soutien mutuel ou les projets intergénérationnels contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance. Les activités adaptées permettent également de rejoindre des personnes qui ne se reconnaissent pas dans une offre sportive compétitive ou dans des espaces conçus pour un seul public.

Cette présence a aussi une portée économique. Les camps de jour offrent de premiers emplois aux jeunes; les cours mobilisent des enseignantes et enseignants, des intervenants, des fournisseurs et des partenaires; la fréquentation régulière d'un lieu peut bénéficier aux commerces de proximité. En collaboration avec les organismes et les sociétés de développement commercial, un équipement collectif peut participer à des fêtes de quartier, à des événements culturels ou à l'animation de rues et de places publiques.

Ces retombées ne se mesurent pas uniquement au nombre d'inscriptions. Elles reposent sur la capacité du lieu à être fréquenté régulièrement, à accueillir des initiatives variées et à créer des ponts entre les personnes, les commerces, les institutions et les groupes communautaires.

3.3 Des espaces conçus pour être utilisés, douze mois par année

La programmation d'un centre de loisirs nécessite une combinaison de lieux : salles pour activités récréatives et physiques, gymnase polyvalent, espaces pouvant accueillir des camps de jour, locaux adaptés à différents publics, rangement du matériel, sanitaires accessibles et espaces de rencontre. Selon l'étude de besoins, un gymnase pourrait notamment permettre le hockey cosom, le basketball, le volleyball et certains sports de raquette. Il ne s'agit pas ici de fixer un programme architectural, mais de rappeler que les usages imposent des exigences fonctionnelles concrètes.

Les activités doivent pouvoir exister à différents moments : en journée pour plusieurs personnes aînées, familles et personnes aux horaires atypiques; en soirée et les fins de semaine pour les travailleurs et les étudiants; pendant les congés scolaires pour les enfants et leurs familles. La possibilité d'offrir des services toute l'année est particulièrement importante dans le climat montréalais. Les parcs et espaces extérieurs demeurent indispensables, mais les lieux intérieurs accessibles pendant l'hiver, les épisodes de pluie ou les vagues de chaleur les complètent.

Dans un secteur déjà marqué par les îlots de chaleur, des lieux collectifs confortables et adaptés peuvent aussi renforcer la résilience sociale. Les équipements doivent toutefois être pensés avec des horaires, des modèles d'entretien et des moyens d'exploitation permettant leur ouverture réelle, et pas seulement leur existence sur les plans.

4. L'EXPÉRIENCE DE ROSEMONT : CE QU'UN TERRITOIRE NOUS ENSEIGNE

4.1 Le Centre Alphonse-Desjardins, un carrefour associatif devenu absent

Le Centre Alphonse-Desjardins, situé au 6755, 36e Avenue, a accueilli des activités communautaires et de loisirs durant plus de quarante ans. Sa disparition comme lieu de services à la fin de 2018 a eu des répercussions qui ont dépassé la seule programmation des LRCR. Selon l'inventaire réalisé par notre organisme, plus d'une quarantaine de groupes et d'initiatives utilisaient cet endroit : groupes d'entraide, cadets, chorales, activités du troisième âge, clubs de photographie, de collection, d'artisanat et de danse, entre autres.

Une partie des activités a été relocalisée grâce à la collaboration de l'arrondissement et de divers partenaires. Toutefois, tous les groupes n'ont pas pu retrouver des conditions équivalentes; certaines rencontres et initiatives ont été interrompues. La disparition d'un tel carrefour réduit non seulement la

disponibilité de locaux, mais aussi les occasions spontanées de rencontres, la proximité des services et la continuité d'un lieu de référence pour les citoyens.

L'historique du bâtiment comporte des démarches municipales d'acquisition en 2009 et en 2015, un moratoire et une évolution des besoins scolaires qui ont conduit à la reprise annoncée de l'immeuble. Il serait simplificateur de résumer cette histoire à un simple refus d'achat. L'enseignement utile pour Pie-IX–Vertières est ailleurs : lorsqu'un quartier perd un lieu collectif reconnu, sa fonction sociale ne se reconstitue pas automatiquement par la dispersion des activités dans plusieurs bâtiments. [5, 6]

Les camps de jour Alphonse-Desjardins en offrent un autre exemple. Depuis la fermeture du centre, leur localisation a dû changer régulièrement d'un établissement scolaire à l'autre, notamment en raison de travaux ou de l'indisponibilité des locaux durant l'été. Les équipes doivent adapter leur organisation, tandis que les familles font face à des changements répétés de lieux d'accueil qui compliquent leur planification estivale. Cette réalité montre l'importance d'espaces stables pour un service essentiel à la conciliation famille-travail.

4.2 Des partenaires indispensables, mais des conditions d'accès fragiles

Pour maintenir et développer leur offre, les LRCR travaillent aujourd'hui dans plusieurs établissements scolaires et installations louées. Ce modèle multisite présente des avantages réels : il rapproche parfois les activités du domicile des participants et permet d'utiliser des équipements déjà construits. La mise en commun des infrastructures peut aussi être avantageuse sur les plans économique et environnemental.

Elle connaît cependant des limites. Les écoles doivent prioritairement répondre à leurs besoins éducatifs. Les plages accessibles à la communauté varient selon les calendriers, les travaux, les activités internes, l'entretien et la préparation de la rentrée. Les espaces disponibles se trouvent souvent en soirée ou durant certaines périodes. Il devient alors difficile de proposer des activités en journée ou de garantir un accès continu pour les programmes estivaux.

L'organisation d'un camp de jour exige bien davantage qu'une réservation hebdomadaire : formations du personnel, réunions avec les parents, installation du matériel, préparation des lieux et mesures de sécurité doivent être réalisées avant l'arrivée des enfants. Les dernières journées scolaires peuvent chevaucher ces préparatifs, tandis que les travaux et la préparation de la rentrée limitent la disponibilité vers la fin de l'été. En 2026, l'impossibilité de maintenir l'accès aux espaces nécessaires a entraîné l'annulation de la huitième semaine des camps des LRCR; selon notre bilan interne, 474 enfants ont été touchés. Ce chiffre décrit une situation locale, et non l'ensemble du réseau montréalais. [8]

Le Centre ÉPIC constitue un autre exemple de collaboration précieuse. L'arrondissement loue auprès de ce partenaire institutionnel des plateaux sportifs pour soutenir des activités citoyennes. Un sommaire décisionnel municipal de juin 2026 évoquait une bonification des heures de location hebdomadaires, de 10,75 à 25,75 heures. Les travaux annoncés à la piscine pour novembre 2026 ont toutefois nécessité des interruptions d'activités. Il ne s'agit pas d'affirmer qu'un équipement municipal serait exempt de travaux ou de fermeture, mais de distinguer les leviers disponibles pour planifier les usages, anticiper les interruptions et coordonner des solutions de remplacement lorsqu'un service dépend de tiers. [9]

La pandémie a également affecté les conditions de partage des espaces. Au-delà des restrictions sanitaires, le rétablissement des relations partenariales et des habitudes d'occupation n'a pas toujours suivi le rythme du retour de la demande. Ces observations ne constituent pas un reproche aux établissements partenaires. Elles montrent simplement la différence entre la présence de locaux et la possibilité d'y déployer durablement des activités.

4.3 Un enseignement collectif, déjà porté à Montréal en 2019

En juin 2019, les LRCR et le Service des Loisirs Angus-Bourbonnière déposaient conjointement un mémoire intitulé « Les enjeux du loisir municipal — Le cas de Rosemont », dans le cadre du Diagnostic du loisir public montréalais. Le document soulevait déjà des questions de répartition des équipements, de dépendance aux espaces partagés et d'anticipation des besoins en loisirs. Cette réflexion demeurait collective et dépassait la situation d'un seul organisme. [7]

Plusieurs initiatives et investissements ont été réalisés depuis. Notre intention n'est pas de nier ces avancées ni de faire de Pie-IX–Vertières une solution aux difficultés particulières des LRCR. Nous souhaitons plutôt tirer une leçon utile à l'aménagement : planifier les lieux de rencontre et de loisirs dès la conception du quartier est plus cohérent que de devoir ensuite multiplier les solutions temporaires lorsque les besoins sont devenus pressants.

L'expérience d'Alphonse-Desjardins et des services multisites nous rappelle enfin qu'un lieu collectif vaut par ce qu'il permet à la population de vivre : une offre stable, des activités accessibles, un sentiment d'appartenance et des liens qui se créent dans le temps. C'est cette valeur qu'il importe de reconnaître dans le nouveau développement.

5. PENSER UN QUARTIER OUVERT, CONNECTÉ ET DURABLE

5.1 Les besoins des trois arrondissements autour d'un même milieu de vie

La planification du secteur se déroule principalement dans deux arrondissements, mais la Ville reconnaît explicitement que Rosemont–La Petite-Patrie en est limitrophe. Le document d'information municipal prévoit des équipements collectifs destinés aux populations « des deux arrondissements » et fait aussi référence à leur intégration aux quartiers adjacents. Cette formulation gagnerait à être précisée : les futurs équipements seront nécessairement fréquentés par des personnes dont les trajets et les activités dépassent les frontières administratives. [1, p. 48–49; 4]

Les commerces de Pie-IX–Vertières accueillent déjà des personnes de Saint-Michel, de Saint-Léonard et de Rosemont. Avec la nouvelle station, un résident pourra choisir une activité en fonction de son trajet quotidien, de son horaire ou de son accessibilité, et non du territoire municipal où elle se déroule. Une étude des besoins qui intègre les quartiers riverains permettra de mieux comprendre les fonctions réellement complémentaires à l'offre existante.

Nous ne demandons donc pas un traitement privilégié pour Rosemont. Nous souhaitons simplement que sa population soit considérée dans un bassin de desserte cohérent avec les habitudes réelles de fréquentation, et que les organismes de proximité puissent partager les connaissances qu'ils ont des besoins actuels.

5.2 Retisser les liens physiques : rue Bélanger et continuités vers le sud

La transformation des grands ensembles commerciaux et de leurs stationnements constitue aussi une occasion de faire tomber certaines barrières physiques entre les quartiers. Des avenues résidentielles situées au sud s'interrompent aujourd'hui devant de grandes parcelles et leurs aménagements. Les trajets à pied ou à vélo peuvent devenir indirects ou peu invitants, malgré la proximité géographique du secteur.

La rue Bélanger est un axe important pour l'est de Rosemont. Son traitement, les traversées du boulevard Pie-IX, les accès nord-sud et les prolongements possibles de cheminements résidentiels méritent une analyse détaillée. Il ne serait pas réaliste de présumer que toutes les rues peuvent être prolongées. Il est toutefois raisonnable de demander que les possibilités de liaisons continues,

sécuritaires, végétalisées et accessibles universellement soient étudiées avant de figer les grands plans d'implantation.

La Ville prévoit déjà des passages piétons, des liens cyclables et une meilleure connexion au métro, au SRB Pie-IX ainsi qu'au réseau actif. L'enjeu pour les populations riveraines est que ces principes se traduisent aussi dans leurs parcours quotidiens : marcher avec des enfants vers un parc, rejoindre un cours en fauteuil roulant, se rendre à une activité sportive ou accéder à un commerce sans détour inutile. [1, p. 54–55]

5.3 Construire les bons lieux et prévoir comment ils vivront

La vision municipale évoque l'intégration possible d'équipements collectifs à des projets immobiliers mixtes dans un contexte de disponibilité limitée des terrains municipaux. Cette approche peut contribuer à créer des milieux animés et à utiliser efficacement l'espace, à condition que les usages soient définis avant la conception définitive des locaux. [1, p. 48]

La présence d'un gymnase, d'un espace culturel ou d'une salle communautaire ne garantit pas à elle seule une offre de services. Il faut anticiper les dimensions, les accès, la sécurité, l'entreposage, le bruit, les sanitaires, les horaires, les coûts d'occupation et les responsabilités d'entretien. La programmation peut être assurée en régie municipale ou confiée à des organismes partenaires; ces modes de prestation n'impliquent pas les mêmes besoins de fonctionnement. La concertation dès l'étape de définition des fonctions constitue donc un levier concret pour concevoir des lieux bien adaptés.

La complémentarité avec les autres projets de l'est de Rosemont mérite également d'être prise en compte. Les projets liés à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et à l'ancien couvent des Franciscains peuvent contribuer à la santé, à la vie communautaire et à la valorisation du patrimoine selon leurs vocations respectives. Ils ne remplacent pas automatiquement des installations conçues pour des sports collectifs, des camps de jour ou une programmation régulière de loisirs. Les décisions devraient s'appuyer sur les services effectivement rendus, plutôt que sur la simple addition de bâtiments désignés « communautaires ».

Enfin, les équipements collectifs doivent être intégrés au phasage du projet. La réservation d'espaces, les partenariats, la définition des modes d'occupation et les conditions de pérennité gagneraient à être établis en cohérence avec l'arrivée des nouveaux résidents et les besoins déjà présents, afin que le quartier puisse développer sa vie collective progressivement.

6. NOS QUATRE RECOMMANDATIONS À LA COMMISSION

Recommandation 1 — Une desserte pensée à l'échelle des trois arrondissements

> Que la planification détaillée de Pie-IX–Vertières et les études de besoins en équipements collectifs intègrent explicitement les populations riveraines de Rosemont–La Petite-Patrie, aux côtés de celles de Saint-Léonard et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Que cette analyse s'appuie sur les bassins réels de fréquentation, les parcours à pied et en transport collectif, les besoins déjà présents et le portrait fonctionnel des équipements existants.

Recommandation 2 — Des équipements polyvalents et disponibles toute l'année

> Que la Ville précise, à partir des études de besoins, les fonctions et les espaces nécessaires à un pôle de loisirs collectif polyvalent, notamment pour les sports de groupe et de raquette, les activités culturelles et communautaires, les activités adaptées, les familles et les camps de jour. Que leur conception tienne compte de l'accessibilité universelle et d'une programmation en journée, en soirée,

les fins de semaine et pendant les congés scolaires, sans présumer à l'avance d'un modèle unique de bâtiment ou de gestion.

Recommandation 3 — Une réelle connexion entre Pie-IX–Vertières et les quartiers voisins

Que les plans d'aménagement détaillés démontrent comment les équipements et les espaces publics projetés seront reliés aux quartiers situés au sud, particulièrement depuis la rue Bélanger et les avenues résidentielles voisines. Que soient étudiés les parcours piétons et cyclables continus, les traversées sécuritaires du boulevard Pie-IX, le verdissement et l'accessibilité universelle, de manière à réduire les barrières physiques plutôt qu'à les reproduire.

Recommandation 4 — Une programmation et des conditions d'utilisation prévues en amont

Que les acteurs municipaux, scolaires, sportifs, culturels et communautaires des territoires concernés soient associés à la définition des besoins et à la programmation fonctionnelle des équipements. Que la Ville tienne compte des services offerts en régie et de ceux délégués à des partenaires, et qu'elle examine dès la planification les modalités d'accès, de réservation, d'entretien, d'entreposage, d'exploitation et de pérennité, ainsi qu'un phasage cohérent avec le développement résidentiel.

CONCLUSION — CONSTRUIRE LES CONDITIONS DU VIVRE-ENSEMBLE

Les LRCR accueillent favorablement la transformation de Pie-IX–Vertières et l'ambition municipale de créer un quartier plus vert, mieux desservi et capable d'accueillir de nouvelles familles et de nouveaux résidents. Nous souhaitons que ce projet contribue aussi à la qualité de vie des personnes qui habitent déjà les quartiers environnants.

Depuis plus de 65 ans, notre organisme voit des enfants grandir, des adolescents trouver leur premier emploi, des personnes aînées maintenir leurs liens sociaux et des citoyens de tous horizons participer à une vie collective qui dépasse les murs des installations. Cette expérience nous a appris qu'un espace prend toute sa valeur lorsqu'il devient un lieu vivant, connu, accueillant et accessible.

L'avenir de Pie-IX–Vertières offre l'occasion de prévoir dès aujourd'hui de tels lieux : des espaces où l'on pourra bouger, se rencontrer, apprendre, pratiquer une activité, s'engager bénévolement ou simplement prendre part à la vie du quartier. Les équipements collectifs, leurs conditions d'utilisation et leurs connexions avec Rosemont, Saint-Michel et Saint-Léonard doivent être pensés ensemble.

Un quartier complet ne se définit pas seulement par les endroits où l'on habite, travaille ou consomme. Il se construit aussi autour des lieux où l'on se rencontre, où l'on bouge et où l'on appartient à une communauté. C'est dans cet esprit que les LRCR soumettent ce mémoire à la commission et offrent leur collaboration pour les prochaines étapes de réflexion.

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

[1] Ville de Montréal, Service de l'urbanisme et de la mobilité. Secteur Pie-IX–Vertières : document d'information — Vision d'aménagement et de développement préliminaire, 8 septembre 2026. Notamment p. 33–34, 48–49 et 54–55. Document déposé à l'OCPM. Source

[2] Ville de Montréal. Présentation à la séance d'information de l'OCPM, 14 octobre 2026, notamment p. 20. Document déposé à l'OCPM. Source

[3] Ville de Montréal, Service de l'urbanisme et de la mobilité. Analyse sociodémographique du secteur Jean-Talon Est dans une perspective ADS+ — Rapport final, 7 novembre 2024. Notamment p. 34–35 et 52–53. Source

[4] Ville de Montréal. Sommaire décisionnel 1260469002 : mandat de consultation de l'OCPM pour le secteur Pie-IX–Vertières, 2026. Source

[5] Ville de Montréal. Sommaire décisionnel 1165372008 : Centre Alphonse-Desjardins, 2016, historique des démarches d'acquisition et de l'occupation du bâtiment. Source

[6] Journal Métro. « Loisirs récréatifs et communautaires Rosemont change d'adresse », 14 novembre 2018. Source

[7] LRCR et Service des Loisirs Angus-Bourbonnière. « Les enjeux du loisir municipal — Le cas de Rosemont », mémoire présenté au Diagnostic du loisir public montréalais, 7 juin 2019. Source

[8] LRCR. Bilan interne des camps de jour, été 2026. Données internes de l'organisme.

[9] Ville de Montréal. Sommaire décisionnel 1267174001, dossier relatif à la location d'installations sportives au Centre ÉPIC, juin 2026. Source

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Les constats attribués à la Ville de Montréal proviennent des documents municipaux cités. Les observations sur le Centre Alphonse-Desjardins, les camps de jour, l'accès aux écoles et l'organisation des activités sont issues de l'expérience et des données internes des LRCR. Le portrait des équipements est illustratif et non exhaustif; il ne constitue pas une étude comparative de l'offre par habitant, ni une évaluation des taux d'occupation. Les propositions portent sur des orientations de planification : les choix définitifs d'emplacement, de dimensionnement et de gestion devront s'appuyer sur des études complémentaires et une concertation appropriée.